



Résoluo Pro Equilibre

Fiche prise en charge 2019

Pour tout litige déclaré durant l'année civile 2019, nous prenons en charge les frais et honoraires d'avocat (frais de secrétariat, déplacement et photocopie compris) à hauteur des montants HT suivants.

Assistance	Garde à vue	1 187 € pour l'ensemble des interventions
	Expertise judiciaire	450 € par réunion, y compris rédaction et réponse aux dires
	Procédure d'instruction	450 € pour l'ensemble des interventions
	Recours pré-contentieux en matière administrative et fiscale	607 € pour l'ensemble des interventions
	Commissions diverses	607 € par décision
	Démarches amiables, si l'assistance d'un avocat est imposée par la loi ou en cas de conflit d'intérêt, n'ayant pas abouti à une transaction	356 € par affaire, consultations comprises
	Démarches amiables, si l'assistance d'un avocat est imposée par la loi ou en cas de conflit d'intérêt, ayant abouti à une transaction définitive	712 € par affaire, consultations comprises
Première instance y compris médiations et conciliations n'ayant pas abouti	Transaction en phase judiciaire ayant abouti à un protocole (y compris médiation ou conciliation sauf en matière prud'homale)	Montant couvert pour une procédure menée à terme devant la juridiction concernée, par affaire
	Recours gracieux	
	Référé	725 € par ordonnance
	Requête	
	Tribunal de police sans constitution de partie civile de l'assuré	426 € par affaire
	Médiation pénale, composition pénale, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	
	Tribunal de police avec constitution de partie civile de l'assuré	899 € par affaire
	Tribunal de grande instance	
	Tribunal des affaires de sécurité sociale	
	Tribunal du contentieux de l'incapacité	1 212 € par affaire
Appel	Tribunal de commerce	
	Tribunal administratif	
	Conseil de prud'hommes (y compris départage)	
	Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions, après saisine du Tribunal correctionnel ou de la Cour d'assises, ou suite à protocole d'accord avec le Fonds de Garantie Automobile	356 € par affaire
	Cour d'Assises	2 039 € par affaire
Hautes juridictions	Autres juridictions de 1 ^{ère} instance (y compris le Juge de l'exécution, Tribunal correctionnel, Tribunal d'instance et Juge de proximité)	900 € par affaire
	En matière pénale (sauf Cour d'assises d'appel)	948 € par affaire
	Cour d'assises d'appel	2 039 € par affaire
Défense de l'assuré en cas d'action de groupe à son encontre	Autres matières (y compris requête et référé)	1 212 € par affaire
	Cour de cassation	
	Conseil d'Etat	
	Cour de justice de l'Union Européenne	3 238 € par affaire, consultations comprises
	Cour européenne des droits de l'homme	
	Toutes juridictions et niveaux de juridiction confondus	4 044 € par litige